

Paris, le 16 décembre 2022

Lettre de consultation de prestations intellectuelles (demande de devis et descriptif technique)

Marché passé selon une procédure adaptée (> 5 000 € HT et < à 25 000 € HT)
en application de l'article L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique

N° de consultation : 2022/23 – CCI94

Maitre d'ouvrage : CCI Val-de-Marne, 8 place Salvador Allende, 94000 Créteil

Contact : Géraldine FROBERT / Elodie BEINER

Courriel : gfrobert@cci-paris-idf.fr / ebeiner@cci-paris-idf.fr

Tél. : 06 20 82 30 57 / 07 50 63 71 35

La Chambre de Commerce et d'Industrie de région Paris Ile-de-France engage une consultation, conformément à l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP), en vue de la passation d'un marché passé selon une procédure adaptée pour les prestations désignées ci-après :

Objet de la consultation : Réalisation d'une analyse stratégique de la filière agroalimentaire de la CCI Paris Ile-de-France avec un volet opérationnel

Nom de l'établissement pour lequel l'achat est réalisé : CCID 94

Description : (cf. Cahier des charges en pièce jointe)

Nature des fournitures ou des prestations à réaliser :

- *Etat des lieux et analyse stratégique du Club AgroAlia avec proposition de deux à trois scénarios : facteurs clés de succès, identité de la marque et proposition d'un nouveau modèle économique associé à un programme d'actions pour le 1er semestre 2023 ;*
- *Définition d'un programme d'actions et participation aux actions du Club AgroAlia (un atelier par mois) ;*
- *Proposer de deux à trois hypothèses de développement du réseau régional Foodtech Ile-de-France dans le cadre du réseau Foodtech® France avec business modèle et gouvernance ;*

Durée du marché : Janvier 2022 à Avril 2023

Une première restitution des hypothèses est attendue pour fin janvier 2023

Livrables :

- *Une restitution orale d'un rapport présentant un diagnostic et un benchmark de la filière.*
- *Un rapport sur les perspectives de développement pour le club AgroAlia et le réseau régional Foodtech (2 à 3 hypothèses avec modèles économiques pour le Club et le réseau)*
- *La préparation et la participation à quatre événements du club AgroAlia (un par mois) afin de proposer un plan d'actions pertinentes.*
- *L'identification d'entreprises et leur recrutement pour tester le modèle retenu par la CCI et prévue dans le cadre des plans d'actions.*

Date et heure limite de réponse :

Si cette consultation vous intéresse, nous vous invitons à remettre votre proposition technique et financière rédigée en langue française **au plus tard pour le 9 janvier 2023 à 12 h00**. Elle sera accompagnée des documents suivants :

- Un devis détaillé avec le nombre de jours et le tarif unitaire
- Une proposition technique comprenant la méthodologie et le phasage

Votre offre devra être transmise à la CCI Paris Ile-de-France **uniquement** par mail à l'adresse suivante : gfrobert@cci-paris-idf.fr / ebeiner@cci-paris-idf.fr

Critères de sélection des offres :

L'examen des offres se fera au regard des critères suivants classer par ordre de priorité :

- ☒ Prix total en ordre de priorité n°1
- ☒ Valeur technique en ordre de priorité n°2
- ☒ Délais de livraison/réalisation en ordre de priorité n°3
- ☒ Expérience du prestataire en ordre de priorité n°4

Négociations :

La CCI Paris Ile-de-France classera les offres initiales au regard des critères annoncés ci-dessus et procédera à une négociation, en vue d'aboutir à un classement définitif des offres négociées. Toutefois, en vertu de l'article R. 2123-5 du CCP, la CCI Paris Ile-de-France se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Formalités administratives avant l'attribution définitive du marché :

A l'issue de l'examen des offres, le marché ne pourra être signé par la CCI Paris Ile-de-France qu'à la double condition que le candidat attributaire :

- Fasse parvenir, s'il ne l'a pas déjà fait en cours de procédure, son offre définitive dûment signée
- Transmette les attestations et documents à remettre en application de l'article R. 2143-7 du CCP (certificats fiscaux et sociaux à jour).

Renseignements d'ordre technique ou administratif relatifs à la consultation :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre technique ou administratif relatifs à la consultation, vous pouvez nous faire parvenir jusqu'au **06/01/2023** une demande **exclusivement par courriel** à gfrobert@cci-paris-idf.fr et ebeiner@cci-paris-idf.fr.

Mode et délai de paiement :

Paielement par virement bancaire.

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement.

Le taux applicable en cas de retard de paiement est le taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer

Sanctions encourues en cas de non-respect des obligations en matière de lutte contre le travail dissimulé :

S'il ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du travail, le titulaire est informé qu'il encourt la résiliation du marché dans les conditions suivantes :

Lorsque la CCI Paris Ile-de-France est informée par les services compétents en matière de lutte contre le travail dissimulé du non-respect par le titulaire des formalités prévues aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du travail relatives au travail dissimulé (respectivement par dissimulation d'activité et dissimulation d'emploi salarié), ces manquements donneront lieu à une mise en demeure de faire cesser sans délai cette situation.

Le titulaire mis en demeure dispose d'un délai de quinze jours pour répondre et devra apporter à la CCI Paris Ile-de-France la preuve qu'il a mis fin à la situation délictuelle dans le délai maximum de 2 mois.

A défaut de correction des irrégularités signalées, la CCI Paris Ile-de-France en informera l'agent auteur du signalement et pourra résilier le marché sans indemnité, aux frais et risques du titulaire.

Pièces contractuelles applicables à l'achat :

En cas d'attribution du marché, les pièces contractuelles sont les suivantes, par ordre de priorité décroissant :

- la présente lettre de consultation,
- le devis daté et signé qui aura été accepté par la CCI Paris Ile-de-France,
- la commande valant acceptation du devis retenu,
- le cahier des clauses administratives générales applicables (CCAG) aux marchés publics de Prestations intellectuelles (PI)___approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009 (pièce non jointe) ;

IMPORTANT :

- Ces pièces contractuelles visées ci-dessus prévalent sur les conditions générales de vente établies le cas échéant par le titulaire.
- La remise du devis par le candidat vaut acceptation de l'ensemble des dispositions précisées dans la présente lettre de consultation.
- La commande qui sera adressée par la CCI Paris Ile-de-France est une commande établie dans le cadre d'un circuit de validation électronique via l'outil d'approvisionnement de la CCI Paris Ile-de-France et qui ne comporte pas de signature manuscrite.
- Le titulaire est informé que s'il réalise une prestation sans avoir reçu préalablement un bon de commande conforme au formalisme décrit ci-dessus, il pourra se voir refuser le règlement de cette prestation.
- Le devis est valable pendant un délai de 15 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres
- Le titulaire s'engage à fournir tous les 6 mois à compter de la notification du marché et jusqu'à la fin de l'exécution de celui-ci, les attestations fiscales et sociales. Les attestations mentionnées ci-dessus sont déposées par le titulaire sur la plateforme en ligne mise à disposition, gratuitement, par la CCI Paris Ile-de-France, à l'adresse suivante : <http://www.e-attestations.fr>. A défaut, le marché sera résilié

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Geraldine FROBERT

**Directrice générale déléguée
départementale**

CCI Val-de-Marne